

# Conditions Générales d'Utilisation de MAG e-Sourcing, la Solution Portail Fournisseurs Achats La Poste Groupe

---

## PREAMBULE

- A. Les termes commençant par une majuscule sont définis à l'article 1 ci-après.
- B. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après dénommées « CGU ») ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation de la Solution.
- C. La Solution a pour objet la mise à disposition des Consultations lancées par La Poste. Elle permet de participer à une Procédure, depuis la Consultation jusqu'à la Contractualisation le cas échéant et est accessible à partir de l'adresse URL suivante : <https://e-sourcing.extra.laposte.fr/web/login.html>
- D. Tout accès du Fournisseur à la Solution, même à titre d'essai, est soumis, notamment, aux CGU.
- E. L'Utilisateur déclare être un professionnel, avoir pris connaissance des CGU, les accepter et y adhérer pleinement.
- F. L'Utilisateur déclare connaître et comprendre Internet et ses limites et notamment ses caractéristiques fonctionnelles et performances techniques, les risques d'interruption, les temps de réponses pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques, quels qu'ils soient, inhérents à tout transfert de données notamment sur réseau ouvert et plus généralement à toute connexion sur le réseau.
- G. Le Fournisseur déclare également avoir reçu de La Poste ou détenir autrement toutes les informations et mises en garde et tous les conseils nécessaires à l'utilisation et/ou à la participation sur la Solution et à l'appréciation des conséquences pouvant en résulter.
- H. L'Adhésion aux CGU de la Solution par le Fournisseur l'autorise à utiliser la Solution mais ne lui confère aucun droit ni ne constitue en aucun cas, en tant que telle, sa sélection ou sa qualification pour participer à telle ou telle Procédure sur la Solution ni, a fortiori, l'attribution de tel ou tel marché au dit Fournisseur.
- I. La Solution inclut une plateforme de mise à disposition de documents obligatoires exigés par les textes législatifs et réglementaires ainsi qu'un dispositif sécurisé de Signature électronique.

## ARTICLE 1 – DEFINITIONS

**Adhésion** : acte par lequel le Fournisseur exprime sa volonté de s'inscrire et/ou de participer à toute Procédure sur la Solution et communique à cet effet, à La Poste, des informations le concernant indispensables à son enregistrement dans la Solution et sur tout autre Solution définie par La Poste. L'Adhésion est effective à compter de l'acceptation des CGU par le Fournisseur.

**Consultation** : procédure d'achat avec ou sans mise en concurrence utilisant ou non les enchères électroniques, dans le cadre d'une opération d'achats.

**Contractualisation** : Signature d'un contrat entre le Fournisseur et La Poste au moyen d'un procédé de Signature électronique.

**Fournisseur :** toute personne morale ou physique, ou son (ses) représentant(s) dûment habilité(s), agissant pour les besoins de son activité professionnelle, ayant dûment autorisé un ou plusieurs Utilisateur(s) à participer en son nom et pour son compte à une Procédure sur la Solution.

**Identifiant :** « identifiant », et « mot de passe » propres à chaque Utilisateur et permettant l'accès à la Solution. Dans le cas où l'acheteur crée le profil de l'Utilisateur, la Solution génère automatiquement un Identifiant.

**Informations confidentielles :** informations et données de toute nature, notamment technique, scientifique, économique, financière, commerciale, comptable, tout plan, étude, prototype, matériel, audit, données expérimentales et de tests, dessins, représentations graphiques, spécifications, savoir-faire, expérience, logiciels et programmes, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen, incluant, sans limitation, les communications orales, écrites ou fixées sur un support quelconque, auxquelles le Fournisseur aura accès dans le cadre de la Consultation.

**La Poste :** Au titre des présentes CGU, la dénomination " La Poste " désigne La Poste et ses filiales au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

**Procédure :** toute procédure de dématérialisation des Consultations de La Poste.

**Services Tiers :** ensemble des services fournis par des tiers et accessibles dans le cadre de la Solution, dans leur version actuelle ainsi que toute évolution dont ils pourraient faire l'objet. Les Services Tiers comprennent actuellement :

- la solution *Provigis* qui vise à la mise en ligne accessible à La Poste des documents obligatoires exigés par les textes législatifs et réglementaires et à leur mise à jour en cas de Contractualisation, et fournis par le Fournisseur sur cette solution ;
- la solution *Contralia* qui offre un dispositif de Signature électronique.

**Signature électronique :** signature utilisant un procédé électronique fiable d'identification de son auteur, d'horodatage de la signature et garantissant son lien avec l'acte. Cette dernière est utilisée dans le cadre de la Solution lors de la phase de Contractualisation.

**Soumission :** la possibilité de déposer et soumettre, sur la Solution, des éléments de réponse est conditionnée par la date et l'heure indiquées dans la Solution. L'Utilisateur sera dans l'incapacité de joindre de nouveaux fichiers et de soumettre sa candidature ou son offre une fois l'échéance dépassée. L'horodatage fourni par la Solution est basée sur l'heure atomique. Elle fait référence pour La Poste.

**Solution :** la solution fonctionnelle, technique et opérationnelle de La Poste (y compris toute mise à jour, tout élément qui pourrait y être adjoint ou autre modification) accessible depuis le site web et réservée aux Utilisateurs permettant de participer à une Procédure.

**Utilisateur :** toute personne physique dûment autorisée et désignée par tout Fournisseur pour accéder, au nom et pour le compte dudit Fournisseur, à la Solution. Le Fournisseur autorise un Utilisateur dit « utilisateur principal », lequel peut habiliter d'autres Utilisateurs, dits « utilisateurs secondaires » à accéder à tout ou partie de la Solution.

## **ARTICLE 2 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA SOLUTION**

**2.1** Sur la Solution, le Fournisseur s'engage à lire et accepter les CGU, en cliquant sur le bouton «Oui j'accepte». Elles constituent donc un contrat entre La Poste et le Fournisseur, acceptées par ce dernier ou en son nom par l'Utilisateur qu'il aura désigné. A défaut d'acceptation des CGU, le Fournisseur ne pourra avoir accès à la Solution.

- 2.2** En tout état de cause, l'utilisation de la Solution ne peut être effectuée que dans le plus strict respect des CGU.
- 2.3** La Poste se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de modifier tout ou partie des CGU. En tout état de cause, les CGU modifiées sont applicables à compte de leur mise en ligne sur la Solution. Il appartient au Fournisseur de consulter régulièrement les CGU et de toujours se référer à la dernière version des CGU accessible sur la page d'accueil de la Solution. L'Utilisateur est réputé accepter cette dernière version à chaque nouvelle connexion à la Solution.

### **ARTICLE 3 – ADHESION A LA SOLUTION**

- 3.1** L'Adhésion de l'Utilisateur à la Solution est effective après son acceptation des CGU.
- 3.2** De façon générale, le Fournisseur garantit la véracité et le caractère actuel des informations communiquées à La Poste en prévision ou à l'occasion de l'Adhésion et plus généralement lors de toute utilisation de la Solution.
- 3.3** La Poste se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier, à tout moment, tout ou partie des informations communiquées, le cas échéant auprès de tout organisme compétent, ce que le Fournisseur accepte.
- 3.4** Toute modification apportée aux informations communiquées par le Fournisseur pour son Adhésion doit être mise à jour dans la Solution pour être opposable à La Poste.
- 3.5** La Poste ne peut en aucun cas être tenue responsable du défaut d'exactitude ou de sincérité des informations communiquées par tout Fournisseur ou encore du caractère obsolète de ces informations.

### **ARTICLE 4 – ACCES AU SOLUTION**

#### **4.1 Inscription**

La Solution est accessible à tout Utilisateur disposant d'un accès à internet.

L'inscription de l'Utilisateur s'effectue de deux manières :

- Par enrôlement : création du compte de l'Utilisateur par La Poste dans la Solution ;  
Dans ce cas, l'utilisateur réceptionne un e-mail indiquant les différentes informations d'accès et de connexion à la Solution.
- Par auto-enregistrement ;  
Dans ce cas, l'Utilisateur doit s'inscrire dans la Solution, depuis la rubrique « *Nouveau fournisseur* » en cliquant sur « *S'inscrire* ».

Dans l'espace dédié, il inscrit son numéro de SIRET dans le champ imparti et clique sur « *Appel INSEE* » afin que les champs se remplissent automatiquement. Si le remplissage des champs ne s'effectue pas automatiquement ou si le Fournisseur n'est pas un fournisseur français, l'Utilisateur complète tous les champs obligatoires.

L'Utilisateur doit renseigner et créer l'Identifiant de son choix. Après avoir renseigné son e-mail, l'Utilisateur demande un code de validation en cliquant sur « *Envoyer un Code de validation* ».

Il saisit le code de validation reçu par e-mail puis le numéro de téléphone portable de l'Utilisateur, le fuseau horaire et la langue. Il doit sauvegarder.

Il reçoit un mot de passe temporaire qui lui permettra d'accéder ultérieurement à la Solution.

L'Utilisateur est alors dirigé sur la page d'accueil sur laquelle doit renseigner un formulaire concernant son appartenance à un groupe. Il a la possibilité de passer à l'étape suivante.

L'Utilisateur est alors dirigé vers la page « ma sélection de catégories » sur laquelle il sélectionne son activité.

L'inscription du Fournisseur à la Solution emporte inscription au service Provigis pour la conservation des documents obligatoires exigés par les textes législatifs et réglementaires en cas de candidature et à leur mise à jour en cas de Contractualisation, et fournis par le Fournisseur sur cette solution.

Lors de la première connexion à la Solution, l'Utilisateur accepte les CGU.

#### **4. 2 Modification des informations et réinitialisation du mot de passe**

Lors de sa première connexion, dans le cas d'une inscription par enrôlement, l'Utilisateur doit définir un nouveau mot de passe.

A tout moment l'Utilisateur peut modifier le mot de passe.

L'Utilisateur devra renouveler régulièrement son mot de passe à des fins de sécurité et pourra également effectuer un changement de mot de passe en utilisant la fonction « *Mot de passe oublié* ».

Tout Utilisateur s'engage à procéder à toute modification affectant ses informations directement sur son profil utilisateur.

Le Fournisseur est responsable des accès de ses Utilisateurs.

En cas de mouvements de personnels au sein de son entreprise ou hors de l'entreprise, le Fournisseur s'engage à modifier dans les plus brefs délais les informations concernées, directement dans son profil utilisateur.

Il appartient au Fournisseur de s'équiper de manière appropriée, en conformité avec les prérequis techniques accessibles depuis la page d'accueil de la Solution et paramétrages associés, pour accéder à la Solution et en faire usage. Il est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement et de son accès à Internet. Le Fournisseur prend toutes mesures appropriées pour protéger ses propres données, systèmes informatiques, logiciels de la contamination par d'éventuels virus. Il est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Solution.

La Poste met en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès de qualité à la Solution. La Solution est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure, en cas d'éventuelles pannes, d'opérations de tests et d'interventions de maintenance, en cas de dysfonctionnement du réseau et/ou des serveurs ou, d'une manière générale, en cas de survenance d'un événement hors du contrôle de La Poste qui empêcherait ou dégraderait l'accès à la Solution. La Poste ne saurait être tenue responsable de toute conséquence en résultant.

La Poste se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre momentanément ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie du Solution, afin d'en assurer la maintenance, ou pour toute autre raison, sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation. La Poste fera, dans la mesure du possible, ses meilleurs efforts pour prévenir les Fournisseurs en amont.

Tous les coûts et frais d'équipements, de communications, télécommunications et autres, nécessaires à la connexion et à l'utilisation de la Solution, ainsi que toute autorisation nécessaire y afférente, sont à la charge du Fournisseur.

La Poste ne peut être tenue responsable des dommages résultant d'éventuels dysfonctionnements techniques de la Solution.

## **ARTICLE 5 – FONCTIONNEMENT – SECURITE – CONTROLE DE L'IDENTIFIANT**

- 5.1** La Poste peut librement modifier les capacités de transmission, d'acheminement et autres moyens ou services techniques utilisés pour la Solution.
- 5.2** Le Fournisseur s'engage à ne pas entraver le bon fonctionnement du Solution de quelque manière que ce soit et notamment à ne pas surcharger abusivement les bandes passantes, à ne pas transmettre sur ou via la Solution tout élément susceptible de contenir un virus, cheval de Troie, bombe logique, logiciel espion ou autre élément susceptible d'endommager, d'intercepter, d'interférer tout ou partie de la Solution.
- 5.3** La Poste met en œuvre les moyens qu'elle estime nécessaires pour assurer la sécurité de la Solution. Néanmoins, La Poste ne garantit pas l'absence de tout virus, cheval de Troie, bombe logique, logiciel espion ou autre élément susceptible d'endommager, d'intercepter, d'interférer tout ou partie du Solution et/ou tout autre solution.
- 5.4** Tout Fournisseur et tout Utilisateur doivent veiller à garder strictement confidentiel tout Identifiant qui aura été communiqué ou choisi. L'accès à la Solution en utilisant l'Identifiant est présumé être effectué par un Utilisateur autorisé par le Fournisseur et agissant au nom et pour le compte de ce dernier. Le Fournisseur est seul responsable du choix, de toute perte, détournement ou utilisation non autorisée de tout Identifiant et des conséquences qui peuvent en résulter. Le Fournisseur s'engage à ne pas choisir d'Identifiant contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.
- 5.5** Toute personne utilisant l'Identifiant est présumée (i) dûment mandatée par le Fournisseur pour agir en son nom et pour son compte et (ii) autorisée à effectuer toutes les opérations effectuées par cette personne sur la Solution. Il appartient au Fournisseur de s'assurer du contrôle de l'Identifiant et de son utilisation au sein de son entreprise, notamment à l'occasion du départ ou de l'arrivée de nouveau personnel ou de toute autre modification tel qu'un changement de fonction ou d'attribution affectant ledit personnel. Il appartient au Fournisseur de mettre à jour, conformément à l'article 3.4 des CGU, toute modification concernant un Utilisateur.

## **ARTICLE 6 – LIENS**

Des liens hypertextes peuvent figurer sur la Solution et conduire vers d'autres Solutions web, y compris de partenaires de La Poste. Dans la mesure où La Poste ne peut contrôler le contenu de ces Solutions, le Fournisseur reconnaît que La Poste ne peut être tenue responsable, notamment, des produits, services, informations disponibles sur et/ou à partir de ces Solutions web.

## **ARTICLE 7 – DECLARATIONS – GARANTIE – RESPONSABILITE**

- 7.1** La Solution contient ou peut donner accès notamment à des informations, éléments ou services qui peuvent être fournis par le Fournisseur ou tout tiers, en ce compris les Services Tiers. En ce cas, La Poste ne (i) garantit pas l'exactitude, l'actualité, l'exhaustivité ou la pertinence de ces informations, éléments ou services et (ii) ne saurait être tenue pour responsable si l'un d'eux venait à enfreindre tout droit de propriété intellectuelle ou autres droits de toute personne ou toute réglementation applicable. La Poste ne saurait également être tenue responsable de tout échange d'information, contenu, correspondance ou autre forme de données entre tout Fournisseur et/ou toute personne, effectué dans le cadre, à partir ou en conséquence de tout forum accessible sur et/ou à partir du Solution.
- 7.2** Il appartient au Fournisseur d'utiliser et/ou de participer à la Solution conformément aux présentes CGU, à toute législation, réglementation ou usage qui lui est applicable, ainsi qu'à ses obligations envers toute personne.

**7.3** Le Fournisseur est seul responsable des dommages et préjudices, matériels ou immatériels, causés par lui à La Poste et/ou à d'autres Fournisseurs ou à tout Utilisateur et autre personne du fait ou dans le cadre de l'utilisation de la Solution et s'engage à indemniser La Poste de (i) toute demande, réclamation et/ou condamnation à des dommages et intérêts ou autre, dont La Poste pourrait être menacée ou être l'objet, (ii) toute sanction qui pourrait être prononcée contre La Poste et (iii) toute dépense raisonnable d'avocat que La Poste exposerait, dès lors que celle-ci aurait pour cause, fondement ou origine, la violation par le Fournisseur des présentes CGU, d'une loi, d'un contrat ou d'un usage applicable, la violation des droits de toute personne et, plus généralement, l'utilisation du Solution par le Fournisseur.

**7.4** La Poste ne peut être tenue responsable de tout dommage (dont pertes de données) issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation de la Solution, pour une raison qui ne saurait être imputable à l'Utilisateur (notamment lorsque celui-ci n'aurait pas enregistré ses modifications et ajouts) ou encore de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait d'une quelconque façon de la connexion et/ou de l'utilisation de la Solution. Il appartient au Fournisseur de prendre toutes les mesures de nature à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte, en réalisant en particulier toutes les impressions ou sauvegardes nécessaires. La connexion de l'Utilisateur à la Solution se fait sous son entière responsabilité.

Par ailleurs, La Poste ne saurait en aucun cas, être tenue responsable, au titre de l'utilisation du Solution et plus généralement à l'occasion ou dans le cadre de toute Procédure, de tout préjudice financier ou commercial supporté le cas échéant par le Fournisseur ou toute personne tel que, notamment, le trouble commercial quelconque, la perte de données et de programmes, la privation d'économies et tout surcoût, toute réclamation de tiers ainsi que tout préjudice d'image. Il est convenu, en tant que de besoin, que ces préjudices constituent des dommages indirects n'ouvrant par conséquent pas droit à réparation par La Poste même si ces préjudices étaient prévisibles par La Poste ou si leur éventualité avait été portée à sa connaissance. La Poste ne saurait également être tenue responsable de tout dommage causé par tout Fournisseur à tout autre Fournisseur et autres personnes dans le cadre de l'utilisation du Solution et/ou de la participation à la Solution.

**7.5** Sans préjudice des dispositions figurant ci-dessus et en tout état de cause, la réparation maximum dont La Poste pourrait être redevable, quelle qu'en soit la cause, et toutes causes et tous sinistres confondus ne pourra excéder un montant égal à quinze mille (15.000) euros par Fournisseur démontrant un préjudice et par année civile.

**7.6** Aucune partie n'est tenue pour responsable de toute perte ou dommage ayant pour origine le retard ou l'inexécution de ses obligations spécifiées dans les présentes CGU imputable à un cas de force majeure ou cas fortuit (y compris, à titre non limitatif, en cas de pannes ou d'interruptions rendant l'accès à la Solution impossible notamment du fait de l'opérateur de télécommunications ou de services Internet), à la condition que la survenance de cet événement soit rapidement portée à la connaissance du support utilisateur.

## **ARTICLE 8 – DUREE - MANQUEMENT – RESILIATION**

**8.1** L'Adhésion à la Solution est à durée indéterminée et chaque Utilisateur peut y mettre un terme pour convenance, et ce de plein droit. Pour ce faire, le Fournisseur doit adresser une demande à La Poste via le support utilisateur.

**8.2** La Poste se réserve le droit de mettre fin à l'Adhésion et d'interdire l'accès à Solution à tout Fournisseur ou Utilisateur qui violerait les CGU, et plus généralement toute législation ou réglementation applicable, à tout moment et sans engager sa responsabilité de ce fait, sans préjudice de ses autres droits et recours.

La Poste se réserve le droit de procéder, pour des raisons de sécurité, à la désactivation de tous les Utilisateurs n'ayant pas accédé à la Solution depuis 12 mois.

**8.3** La cessation de l'Adhésion pour quelque raison que ce soit, emporte l'interdiction pour le Fournisseur d'accéder et de bénéficier de la Solution. A la cessation de l'Adhésion, toute obligation qui, soit expressément, soit par sa nature même, doit demeurer en vigueur, continue à produire ses effets selon ses termes propres.

**8.4** La Poste ne peut en aucun cas être reconnue responsable envers le Fournisseur pour tout préjudice résultant d'une interdiction d'accéder à la Solution.

## **ARTICLE 9 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Dans la Solution, les champs marqués d'un « \* » sont obligatoires. La Solution ne pourra pas être fournie s'ils ne sont pas complétés.

Les données personnelles font l'objet d'un traitement dont le responsable est La Poste SA, Direction des Achats Groupe, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS. Elles seront utilisées en vue du dépôt sur la Solution par le Fournisseur de sa candidature et/ou de son offre dans le cadre de la Procédure, ainsi que pour des demandes de renseignements et pour le suivi de sa candidature, conformément aux obligations légales applicables en matière de marchés publics.

Et également à des fins d'administration et de gestion technique de la Solution et à des fins statistiques. La base du traitement est l'exécution du Service.

Elles seront conservées en base active :

- 5 ans après la date de résiliation du Service dans le cadre d'une participation à une consultation;
- 15 ans après la date de résiliation du contrat dans le cadre d'une contractualisation pendant la durée de la Procédure.

Les données sont destinées aux services internes de La Poste, aux filiales de La Poste adhérentes à la Solution ainsi qu'aux prestataires externes auxquels elle fait appel, en charge de la réalisation de la mise en œuvre de la Solution.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de ses données lorsque cela est possible et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante :

La Poste, Direction des Achats Groupe, CP C703, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS ou par email [dcp.sihag@laposte.fr](mailto:dcp.sihag@laposte.fr) . Veuillez à préciser vos NOM, Prénom et adresse postale.

En cas de difficulté dans la gestion des données personnelles, l'Utilisateur peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le Fournisseur s'engage à ne faire aucun usage des données, notamment personnelles, qu'il collecte sur la Solution sans l'accord préalable de La Poste et de la(les) personne(s) concernée(s), autrement que pour les seuls besoins d'utilisation de la Solution et/ou de participation cette dernière.

## **ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE - CONFIDENTIALITE**

**10.1** Sous réserve des droits éventuels de partenaires de La Poste ou de toute autre personne, le Fournisseur reconnaît que la Solution (comprenant l'ensemble des informations accessibles au titre de la Solution, notamment sous forme de textes,

photos, images, sons, données, bases de données (y compris la base de référencement des Utilisateurs) et programmes téléchargeables, y compris la technologie sous-jacente, et qui est structurée et présentée sous la forme de pages écrans), sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et/ou autres droits que La Poste détient ou dont elle est autorisée à faire usage. Le seul droit conféré au Fournisseur au titre de l'utilisation de la Solution est de réceptionner temporairement sur son équipement, tout ou partie de la Solution aux fins de son exploitation. A l'exception des opérations strictement nécessaires pour l'utilisation de la Solution, le Fournisseur ne peut en aucun cas stocker hors session de connexion, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les éléments de la Solution sans l'autorisation préalable écrite de La Poste.

- 10.2** Le Fournisseur devra respecter toutes les mentions relatives aux droits de propriété intellectuelle et autres droits de La Poste sur la Solution ne pas les altérer, les supprimer, les modifier ou en faire usage sans l'autorisation préalable écrite de La Poste ou autrement y porter atteinte.
- 10.3** Toute utilisation, quelle qu'elle soit des noms de marques et logos de la Solution incluant notamment, mais non limitativement les marques et noms commerciaux détenus par La Poste, et /ou ses partenaires, est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits.
- 10.4** Le Fournisseur garantit à La Poste qu'il détient tous les droits et autorisations y compris de tiers, nécessaires pour l'utilisation et/ou la participation à la Solution et garantit La Poste contre tout recours y compris de toute personne à cet égard.
- 10.5** Ne constituent pas des Informations Confidentielles les Informations **(i)** qui étaient régulièrement connues par tout Fournisseur avant qu'elles ne soient communiquées au Fournisseur, **(ii)** qui sont développées par tout Fournisseur de manière indépendante, **(iii)** qui sont dans le domaine public ou viendraient à y tomber sauf si cela est dû à tout Fournisseur.
- 10.6** Le Fournisseur s'engage à respecter le caractère confidentiel des Informations Confidentielles et, notamment, à ne pas les révéler ou les laisser à la disposition de toute personne, sans avoir obtenu l'accord préalable et écrit de La Poste.
- 10.7** En conséquence, le Fournisseur s'engage, notamment, à **(i)** ne pas les divulguer et à assurer leur sécurité en prenant toute mesure nécessaire à cet effet, **(ii)** ne communiquer ces informations qu'à ses employés qui, du fait de leur fonction, auront besoin d'en connaître et **(iii)** avertir ses employés et notamment les Utilisateurs de leur caractère confidentiel et obtenir de leur part un engagement écrit de confidentialité conforme aux présentes dispositions.
- 10.8** Le Fournisseur s'engage à respecter les obligations résultant des dispositions ci-dessus relatives à la confidentialité pendant toute la durée de la Procédure ainsi que pendant les cinq (5) années suivant la Contractualisation.
- 10.9** Le cas échéant, le Fournisseur devra restituer à La Poste, sur demande notifiée de La Poste par tout moyen à sa convenance, l'ensemble des originaux et éventuelles copies des documents ou autres supports contenant les Informations Confidentielles.

## **ARTICLE 11- CONVENTION DE PREUVE**

- 11.1** Sans préjudice de toute disposition légale applicable en matière de preuve, La Poste pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, courriers électroniques ou autres, données de connexion, heures et dates, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatique ou



électronique ou autre, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par La Poste, par exemple dans toute base de données (sauf abus ou erreur manifeste).

**11.2** Le Fournisseur s'engage à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique ou autre précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés de manière manuscrite ou particulière par les parties pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par La Poste dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

## **ARTICLE 12 - DISPOSITIONS DIVERSES**

**12.1** L'utilisation de la Solution n'a pas pour objet ou pour effet d'instituer une société commune, une association ou une société en participation ou créée de fait ou un quelconque groupement entre elles.

**12.2** Si une ou plusieurs dispositions des CGU sont déclarées nulles ou caduques par application d'une loi, d'un contrat ou à la suite d'une décision judiciaire ou administrative définitive d'une juridiction compétente, les autres dispositions garderont leur force et leur portée.

**12.3** Toute tolérance ou renonciation de la part de La Poste dans l'application de tout ou partie de tout engagement prévu aux CGU quelles qu'en aient pu être la date, la fréquence ou la durée, ne saurait en l'absence d'accord écrit à cet effet, valoir modification des CGU ni générer ou faire obstacle à un droit quelconque de La Poste.

**12.4** Toute réclamation et/ou contestation du Fournisseur à l'égard de La Poste devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à La Poste dans l'année (1 an) à compter de la connaissance du fait générateur, sous peine de déchéance.

**12.5** Pour l'application des présentes, La Poste fait déclaration de domicile en son siège.

**12.6** En cas de difficulté d'interprétation et/ou de contradiction entre l'un quelconque des titres et l'un quelconque des articles, le contenu de l'article prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE – LITIGE**

**13.1** Les présentes CGU sont régies pour leur interprétation et leur exécution par le droit français.

**13.2** Tout litige relatif aux présentes CGU devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. Tout litige, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris en cas de référé, sera soumis à la compétence des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Aout 2023

La Poste SA au capital de 5 857 785 892 euros  
356 000 000 RCS PARIS  
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA – 75015 PARIS